



## ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE VAUCANSON

### Inscription 2025 - 2026

L'association sportive est encadrée par les enseignants et permet à tous les élèves qui le désirent, de pratiquer une ou plusieurs activités sportives et/ou artistiques durant toute l'année scolaire et en complément des heures d'EPS.

L'AS pourra participer à des rencontres organisées par l'UNSS.

Les créneaux d'entraînement sont les suivants :

Lundi 12h30 13h30  
Mardi 12h30 13h30  
Jeudi 13h00 14h25  
Vendredi 12h30 13h30

Les activités possibles sont les suivantes :

- Badminton
- Basket
- Escalade
- VTT
- Musculation
- Crosstraining (« Crossfit »)
- Volley
- Course à pieds ( cross UNSS)
- STEP

D'autres activités sont envisageables s'il y a une forte demande des élèves.

**Le tarif est de 20 euros à l'année.**

Il vous suffit de nous rendre la fiche d'inscription ci-jointe signée.

Le paiement est possible en espèces ou par carte bancaire en ligne sur le site du lycée dans la section « association sportive ».

Le paiement est aussi possible via l'application LABAZ qui permet aux lycéens de 15 à 17 ans de bénéficier de 100 euros offerts par la région pour s'inscrire dans un club sportif ou culturel.

Afin de se connecter à LABAZ, il suffit de se connecter avec les codes « [monlycée.net](http://monlycée.net) » fournis par le lycée.

Pour toutes questions vous pouvez vous rapprocher de votre professeur d'EPS.



# ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE VAUCANSON

## Autorisation Parentale

Je soussigné(e).....autorise mon fils, ma fille :

Nom, Prénom : .....Classe : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Téléphone portable de l'élève : .....

Téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence : .....

Mail : .....

élève au lycée Vaucanson, à participer aux activités de l'Association Sportive.

Activités choisies : .....

En outre, j'autorise les responsables de l'AS (et/ou) de l'UNSS à prendre toutes décisions nécessaires sur le plan médical et chirurgical en cas d'accident.

## Mentions Juridiques

### **- Mention sur le droit à l'image :**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Lu et approuvé  oui  non

### **- Conditions d'utilisation des données à caractère personnel**

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et notamment pour s'assurer du respect des conditions d'accès et de participation à ces compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'UNSS présente, à cet égard, un intérêt légitime pour le traitement de telles données. L'adhésion à l'UNSS vaut donc autorisation pour cette dernière de collecter, d'enregistrer, de trier, de lister, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier les élèves n'étant pas autorisés, en application des articles 15 à 18 du règlement fédéral sportif et artistique de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories Etablissement, Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours :

- Sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtées par le ministre chargé des sports.
- Sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées.
- En sport-études dans l'activité sportive ou artistique concernée.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui le concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Lu et pris connaissance

### **- Mention sur les Assurances & le Règlementaire :**

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération et du règlement fédéral sportif et artistique (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. **Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée "I.A sport +" de la MAIF pour un complément de 12,80€.**

Lu et pris connaissance

Fait aux Mureaux, le.....

Signature